

INTERNATIONAL • ÉTAT ISLAMIQUE

Des Françaises détenues dans des camps en Syrie entament une grève de la faim

Ces femmes protestent contre le refus de Paris de les rapatrier depuis la défaite de l'organisation Etat islamique.

Par Hélène Sallon

Une dizaine de Françaises qui avaient rejoint l'organisation Etat islamique (EI), détenues dans les camps de Roj I et II, dans le Nord-Est syrien, ont entamé, dimanche 21 février, une grève de la faim *« pour protester contre le refus obstiné des autorités françaises d'organiser leur rapatriement et celui de leurs enfants »*, ont indiqué **M^{es} Marie Dosé et Nicolas Rivière**. Dans un communiqué, les deux avocats dénoncent *« une détention arbitraire qui se décline à l'infini et sans but »*, alors que *« les autorités kurdes [qui administrent ces camps] exhortent la France à les rapatrier depuis des années »*. *« Elles ne demandent qu'une chose : être jugées pour ce qu'elles ont fait »* en France, plaident M^{es} Dosé et Rivière.

Depuis la défaite de l'EI dans son dernier bastion de Syrie, à Baghouz en mars 2019, la France applique une politique de rapatriement au cas par cas des enfants et estime que les adultes doivent être jugés sur place. Toutefois, l'administration kurde, qui n'est pas reconnue internationalement, ne peut les juger, et l'option, un temps envisagée, de les faire comparaître en Irak a été abandonnée.

Trente-cinq enfants ont été rapatriés, des orphelins pour la plupart. Des mères ont accepté de se séparer de leurs enfants pour permettre leur rapatriement en France. *« Ces femmes sont épuisées, minées, après tous ces mois passés dans les camps. Certaines n'ont pas réussi à se séparer de tous leurs enfants. Les enfants qui sont rentrés n'ont plus de nouvelles de leur mère et de leurs frères et sœurs. Ils sont hantés par les images de leurs mères, frères et sœurs, restés sous la tente. C'est inhumain et contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant »*, dénonce Marie Dosé au Monde.

Danger « immédiat »

Quelque 80 femmes et 200 enfants sont toujours détenus dans les camps d'Al-Hol et de Roj, gérés par les forces kurdes. Après un recensement mené à l'été 2020, la plupart des Françaises et leurs enfants ont été transférés à Roj. Les avocats Marie Dosé et Nicolas Rivière dénoncent des conditions de vie inacceptables. *« Certaines d'entre elles sont extrêmement malades, d'autres sont incarcérées dans une prison souterraine »*.

avec ou sans leurs enfants, toutes se sentent éminemment coupables du dépérissement de leurs enfants dont elles sont les seuls témoins», soulignent-ils dans le communiqué. « Une grève de la faim risque d'avoir des conséquences dramatiques » sur leur santé, soulignent M^{es} Dosé et Rivière.

Dans un avis rendu en novembre, le **comité des droits de l'enfant des Nations unies** a alerté sur le danger « *immédiat* » pour la vie de ces enfants, détenus dans des « *conditions sanitaires inhumaines* » et privées des denrées « *les plus basiques* ».

« Nous avons saisi la Cour de justice de la République pour deux d'entre elles ; l'une a un cancer du côlon, l'autre a besoin d'une greffe de rein. Il y a mission de porter secours », ajoute M^e Dosé. Saisi par **Pascale Descamps**, la mère de l'une de ces deux femmes, âgée de 32 ans et détenue dans un camp avec ses quatre enfants, qui se dit atteinte d'un cancer du côlon, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU avait demandé à la France, en décembre, de « *prendre les mesures nécessaires* » pour permettre à cette femme d'accéder à des soins médicaux.

Le député (UDI) de Lozère **Pierre Morel-A-L'Huissier** et le sénateur communiste de Paris **Pierre Laurent** ont dénoncé, le 16 février, la « *lâcheté* » de la France, qui « *abandonne* » des femmes et enfants détenus « *dans des conditions inhumaines* » en Syrie, exhortant leurs collègues à réclamer avec eux un rapatriement général. Plusieurs pays européens ont entamé le rapatriement de leurs ressortissants, à l'instar de l'Allemagne et de la Finlande qui ont annoncé, le 20 décembre 2020, le rapatriement de cinq femmes et de dix-huit enfants. Le 8 février, les experts des Nations unies ont exhorté 57 États, dont la France, à rapatrier les femmes et enfants dont « *le maintien en détention, pour des motifs peu clairs, (...) sape la poursuite de la responsabilité, de la vérité et de la justice* ». ■